

RÈGLEMENT #171-2018

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 587-
2015 CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE DANS LA
MUNICIPALITÉ

Considérant que le conseil désire modifier l'article 22 du Règlement numéro 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à une séance de ce conseil tenue le 6 novembre 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s ;

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 22 – CONSOMMATION DE BOISSON ALCOOLIQUE est modifié en ajoutant dans le titre « ET DE CANNABIS » et en ajoutant le paragraphe suivant :

« Il est interdit dans tout endroit public de consommer du cannabis. »
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Honoré-de-Shenley ce 13 novembre 2018



DANY QUIRION
Maire



SERGE VALLÉE
Directeur général et secrétaire-trésorier